

**REUNION PUBLIQUE JEAN JAURES**

**103 RUE MAURICE ARNOUX**

**27/11/2024**

1<sup>ère</sup> partie : présentation du PowerPoint précisant les politiques de la Ville, les projets réalisés et futurs. Le PowerPoint est disponible sur [jeparticipe.ville-montrouge.fr](http://jeparticipe.ville-montrouge.fr)

**2<sup>ème</sup> partie : Echanges entre les riverains, le Maire, les Elus et les services de la Ville.**

**Remarque : « Le restaurant Tripletta émet des nuisances sonores et des odeurs. »**

Réponse : La Ville est informée et a réalisé des mesures concernant le bruit. Le rapport et un courrier concernant la VMC et sa mise en conformité sont en préparation.

**Question : « Quelles économies font être faites à Montrouge pour participer à la réduction de la dépense publique ? »**

Réponse : La réduction budgétaire devrait se situer entre 2 à 3 millions d'euros. La Ville va faire preuve de sobriété et le budget va être voté en Conseil municipal le 19 décembre. Un certain nombre de dépenses vont être réduites tout en continuant à offrir un service de qualité aux habitants.

**Question : « Quel est le calendrier exact du projet de l'îlot Brossolette, et comment cela va s'organiser ? »**

Réponse : Le projet est de reconstruire des immeubles de logements libres en accession, intermédiaires et sociaux là où le bâti actuel est très vieillissant – voire insalubre. Un concours d'urbanisme aura lieu pour définir la forme et les constructions. La Ville doit maîtriser l'ensemble du foncier avant d'entamer ce réaménagement. Pour cela, une déclaration d'utilité publique doit être réalisée. L'EPFIF intervient et préempte pour le compte de la Ville. Une MOUS (maîtrise d'œuvre urbanisme et sociale) sera mise en place, elle permettra d'accompagner les habitants du quartier dans leurs recherches de nouveaux logements, que ce soit pour les locataires dans le public, le privé ou les propriétaires.

**Question : « Au 69 avenue Verdier : le chantier oblige les piétons à marcher sur la route et cela trouble la circulation des piétons. Pourrait-on supprimer la barrière et laisser le passage piéton ? »**

Réponse : La Ville va voir pour créer une traversée obligatoire avec un passage piéton pour mettre en sécurité les piétons.

**Question : « L'immeuble à l'angle de la rue Périer et Saisset est très dangereux, les balcons menacent de s'effondrer et des pierres sont tombées. Que peut faire la Ville ? »**

Réponse : L'immeuble est effectivement délabré mais les propriétaires font les travaux minimums pour éviter le « péril » (Le péril est caractérisé lorsque les risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des occupants ou des tiers. Le Maire peut alors intervenir pour protéger la sécurité et la santé des personnes en prenant des mesures pour remédier à la situation de péril.). Sans vente, la Ville ne peut ni racheter, ni intervenir.

**Question : « Rue Périer, il y a de la lumière la nuit venant de la résidence étudiante et de l'immeuble du Crédit Agricole. »**

Réponse : Un courrier de rappel sur la sobriété énergétique sera fait.

**Question : « Des odeurs d'huile et de fritures émanent du Eat chicken »**

Réponse : Des relevés seront effectués pour constater les nuisances.

**Question : « La rue Maurice Arnoux est très fréquentée, il y a beaucoup de bruit. Est-il prévu de diminuer le transit ?**

Réponse : C'est effectivement un axe de transit important. Une consultation a eu lieu en juin pour connaître l'avis des riverains sur le réaménagement de la partie entre la rue Gabriel Péri et la place Jean Jaurès. Les études techniques sont en cours, le projet sera financé par VSGP. Mais étant un axe de transit important, notamment pour les bus et donc la RATP, la réduction de la vitesse ne sera pas possible. Le projet intégrera tout de même de la végétalisation et des aménagements pour les mobilités douces, ce qui pourrait permettre de réduire le bruit. Par ailleurs, les bus sont progressivement remplacés par des bus électriques silencieux.

**Question : « Avec le nouveau système de ramassage des encombrants, les déchets jonchent les trottoirs tous les jours dans toute la ville. »**

Réponse : Le Territoire Vallée Sud-Grand Paris gère le nouveau système d'encombrants. Ce n'est pas parfait aujourd'hui, mais en progression. La Ville a des réunions régulières avec VSGP pour faire des points d'étape et ramasse également les dépôts sauvages bien que cela ne soit pas sa compétence. De plus, des contraventions sont dressées régulièrement, notamment grâce aux caméras et à la Police Municipale.

**Question : « Est-ce possible de mettre des palmiers devant l'Aquapol ? »**

Réponse : La Ville plante de nouveaux arbres dès qu'il y a des travaux d'aménagement (600 nouveaux arbres) et que l'emplacement des réseaux enterrés le permet. Concernant la zone de l'Aquapol, un projet est en cours de réflexion et sera présenté courant 2025 aux riverains.

**Question : « Pourrait-t-on mettre un revêtement anti dérapant sur les dalles des allées Jean Jaurès ? »**

Réponse : Les dalles sont flammées et donc déjà anti-dérapantes.

**Question : « Au 129 avenue Pierre Brossolette, nous avons peur du squat et que l'immeuble se dégrade »**

Réponse : Cet immeuble fait partie du projet de l'ilot Marne-Brossolette évoqué précédemment. Il faut signaler ces craintes à l'EPFIF pour éviter les problèmes de sécurité et les squats.

**Question : « Est-ce que le projet d'enterrer le parking Jules Ferry est d'actualité ? »**

Réponse : Le projet n'est pas concrétisé car la délégation de service public parking se termine en 2027. Libérer l'espace public en surface et enterrer le parking reste une possibilité.

**Question : « Concernant la géothermie, quelle est la durée d'usage et est-ce que tout le monde pourra en profiter ? »**

Réponse : La durée de vie de la ressource Dogger est de plusieurs dizaines d'années. Les clients qui voudront se chauffer avec feront appel au délégataire qui viendra faire le raccordement chez les demandeurs. Toutes

les copropriétés montrougiennes chauffées au gaz ou au fioul en collectif seront raccordables. Au-dessus de 20 logements, l'investissement est rentable. Le service commercial du délégataire viendra vers vous pour proposer l'installation aux habitants qui seront sur le tracé fait par la ville.

**Question : « La pelouse du parc Metton est imbibée et il y a des flaques »**

Réponse : La pluie ne s'infiltré pas en instantané. Des reprises seront faites à l'endroit où le gazon n'a pas pris. La question de la perméabilité des sols est prise en compte sur les cheminements piétons et des reprises sur les stabilisés seront effectuées.

**Question : « Les conseils de quartier se déroulent à huis clos pourquoi ? »**

Réponse : Le principe des comités de quartier est que des habitants tirés au sort après inscription, travaillent toute l'année ensemble. A noter que ce dispositif est facultatif pour les villes de moins de 80 000 habitants. La Ville a mis en place ces comités, car elle croit en l'importance de la Démocratie Participative. C'est un comité de travail, ni filmé, ni enregistré, ce qui permet de travailler en toute quiétude. Les comptes rendus sont diffusés sur le site de la ville.

**Question : « Est-ce possible d'ajouter des panneaux sous les arbres pour les identifier ? »**

Réponse : Il y a un inventaire de tous les arbres. Certains ont déjà des panneaux qui en précisent l'essence. Ils sont cartographiés et recensés. Malheureusement, les panneaux sont volés régulièrement.

**Question : « la place située face au Picard est dans un état déplorable, devant la pharmacie place Jean Jaurès également avec des fientes de pigeons et des déchets. »**

Réponse : La Ville programmera une intervention pour passer le karcher dessus.

**Question : « Concernant la plaque au sol avenue Clarissa Jean Philippe, les caoutchoucs se sont affaissés et le bruit est revenu. »**

Réponse : La Ville va intervenir.